

# Conseil de Vie Sociale

## Compte rendu réunion du 19/12/2019

### Présents :

- Représentants des résidents : Mme BARBIER Colombe, Mme BLAISE Odette, M. DAVID René, M. DEBAQUE Yves, Mme LAVERAN Pauline,
- Représentants des familles : Mme BIGOU Dominique, Mme CONDIS Chantal, Mme COSTES Eloïse, Mme MONNEY Martine,
- Représentants du personnel : Mme BURKLER Josiane, Mme CONTE Camille, Mme THENON Corinne,
- Représentante du CCAS : Mme FOING Jacqueline,
- Directeur : M. FAHET Georges,
- Secrétaire : Mme SALOMEZ Hélène.

M. FAHET commence la réunion en remerciant toutes les personnes présentes pour cette deuxième réunion de l'année. A partir de l'an prochain, 3 seront prévues chaque année.

Il évoque les documents récemment mis à jour conformément à la loi du 2 janvier 2002. Il s'agit du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour qui ont été donnés aux membres du CVS avec la convocation à la présente réunion pour recueillir les avis.

- Le livret d'accueil : c'est une carte de visite de l'établissement qui donne les renseignements concernant tous les services. Les résidents et futurs résidents peuvent y trouver des informations pratiques sur notre fonctionnement.

M. FAHET explique que nous avons fait le choix de réaliser un livret nous-mêmes pour des raisons financières mais également pour pouvoir le modifier plus facilement.

Mme COSTES regrette que le blog ne soit pas plus mis en avant dans ce document car elle le trouve très intéressant.

- Règlement de fonctionnement : il définit les règles de fonctionnement de l'établissement et fixe les droits et obligations de tous pour tout ce qui concerne la vie de l'établissement.

Mme COSTES demande des explications concernant le paragraphe qui précise que « les personnels ont obligation de dénoncer les faits de maltraitance dont ils sont témoins dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont alors protégés conformément à la législation en vigueur. »

M. FAHET explique que le personnel, même s'il doit rompre le secret professionnel, a l'obligation de signaler la maltraitance comme toute personne témoin par ailleurs.

Concernant le questionnaire de satisfaction évoqué dans ce document, M. FAHET explique qu'il n'a pas encore été réalisé mais qu'il le sera courant 2020.

- Contrat de séjour : il définit et détaille les prestations de l'établissement. Il donne également les conditions tarifaires. A ce sujet, M. FAHET précise qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un dépôt de garantie sera demandé à l'entrée du résident et sera restitué dans le mois qui suit la sortie. Il sera d'un montant de 1717€ pour une chambre à 1 lit.

Concernant le formulaire d'autorisation de droit à l'image, Mme COSTES demande si on ne pourrait pas distinguer les différentes utilisations faites de ces images de façon à pouvoir accepter par exemple une diffusion interne mais pas dans la presse locale.

Ces modifications seront faites rapidement.



M. FAHET fait le point sur les travaux dans l'établissement. Des rails de transfert sont en cours d'installation dans toutes les chambres, excepté au secteur protégé où cela n'est pas nécessaire. Toutes les chambres du rez-de-chaussée sont équipées. Les chambres de l'étage le seront en fin d'année 2020.

Enfin, M. FAHET informe les membres du CVS que les tarifs de la journée d'hébergement et de dépendance vont légèrement augmenter l'an prochain. Soit + 68cts par jour (+1,2%) pour l'hébergement et + 14cts pour la dépendance, GIR 5-6. Au total, cela fait une augmentation de + 82cts par jour. Bien sûr, tous ces tarifs sont validés par le Conseil Départemental.

#### Questions diverses :

- ❖ Goûter : quand les résidents circulent dans l'établissement pendant la distribution du goûter, il arrive qu'ils ne soient pas servis car ils ne sont pas vus par les auxiliaires de vie.  
Il sera demandé au personnel d'être vigilant.
- ❖ Petits déjeuners du week-end : il semble qu'ils soient parfois incomplets, manque de confiture, de croissant, etc.
- ❖ Trombinoscope du personnel : les familles demandent s'il ne serait pas possible d'afficher quelque part dans l'établissement un trombinoscope du personnel afin de bien pouvoir identifier les membres du personnel.  
M. FAHET ne le souhaite pas d'autant que cela ne paraît pas légal. Il précise que les agents sont tous identifiables grâce à leurs nom, prénom et fonction écrits sur leur tenue de travail. Les familles répondent que certains résidents n'y voient pas bien et ne le lisent pas. Il peut être alors envisagé que le personnel se présente oralement en entrant dans les chambres.
- ❖ Pâtisseries : les pâtisseries sont souvent surgelées et parfois par complètement décongelées quand elles sont servies. M. DEBAQUE demande s'il ne serait possible de faire plus souvent de la pâtisserie « maison » comme c'est parfois le cas.  
M. FAHET explique que du temps est déjà prévu sur les plannings pour 2 membres du personnel cuisine spécifiquement pour faire de la pâtisserie mais cela n'est pas possible en permanence car cela prendrait trop de temps.
- ❖ Diversité des menus : M. DEBAQUE trouve que les menus sont souvent les mêmes comme le poisson/citron par exemple. Il trouve que la présentation dans les assiettes n'est pas soignée et ne donne pas envie de manger. Il se plaint également de la qualité de certains plats qui lui paraissent mal préparés. Enfin, il demande que lorsqu'il y a des changements de menus, cela soit clairement dit.  
M. FAHET répond qu'une commission spécifique pour la cuisine et les menus va être mise en place dès l'an prochain
- ❖ Animation : M. DEBAQUE demande qu'il y ait un peu plus d'ateliers « mémoire » et qu'ils soient mieux construits en évoquant notamment le vécu des résidents.  
Camille précise que cela est prévu et va se mettre en place progressivement. Elle a besoin de mieux connaître les envies de l'ensemble des résidents.
- ❖ Coin repas famille : les familles demandent s'il ne serait pas possible d'aménager un coin repas dans la salle d'animation qui soit moins dans le passage et plus éloigné des toilettes. Un projet d'ensemble sur la salle d'animation va être réalisé et cette demande sera prise en compte.
- ❖ Sortie guinguette : Les familles regrettent que cette sortie ne soit pas accessible à plus de résidents.

Camille explique que maintenant, cette guinguette se fait tous les 15 jours à l'EHPAD justement pour que tout le monde puisse y participer. La sortie à la guinguette du bowling se refera peut-être pour faire une sortie et voir d'autres univers.

- ❖ Mme CONDIS s'est émue de voir une résidente descendre en chemise de nuit pour prendre son repas du soir. Il lui est alors précisé que les pathologies qui sont gérées sur l'établissement peuvent expliquer cela. Il lui est demandé de simplement signaler ces faits quand elle en est témoin pour que le personnel puisse prendre en charge le résident.

- ❖ Jus de fruit : il n'y a plus de jus de fruit au goûter. M. FAHET explique qu'effectivement il y avait beaucoup trop de gaspillage et qu'il a donc pris des mesures pour restreindre ce qui n'était pas essentiel.

Par contre, pour ce qui concerne les compléments alimentaires qui sont donnés sur proposition de la diététicienne et sur prescription médicale, ils sont systématiquement donnés aux résidents concernés.

- ❖ Implication familles : les familles présentes aimeraient que les familles des résidents s'impliquent un peu plus et demandent si on pourrait envoyer les plannings des animations tous les mois par mail.

M. FAHET répond que pour les familles qui ne souhaitent pas s'impliquer cela pourrait être perçu comme intrusif. D'autre part, les plannings des animations figurent sur le blog et sont accessibles à tous ceux qui le souhaitent.

- ❖ Concours fleurissement interne : les familles proposent d'organiser un petit concours de fleurissement des jardinières interne à l'établissement.

Cela est envisageable mais il faut tenir compte des résidents qui n'ont pas de famille proche pour s'occuper de cela et ne pas risquer de créer un sentiment d'injustice chez certains résidents.

- ❖ Appel malade : Il est demandé s'il est possible de distinguer les appels d'urgence et les appels de confort.

Ce n'est pas prévu avec le système que nous avons, par contre nous disposons d'un système d'analyse à posteriori des appels.

- ❖ Nombre de personnel : les familles demandent à connaître le nombre d'aides-soignantes présentes le week-end. Elles sont 10 le matin en semaine et 8 le week-end mais Corinne Thenon (AS) précise qu'il n'y a pas de douche prévue le week-end. Deux aides-soignantes sont présentes le reste du temps y compris sur le temps de repas où elles restent d'astreinte.

- ❖ Petit salon étage : serait-il possible de l'aménager pour que les familles s'y retrouvent avec le résident quand ils sont un peu nombreux et avec des enfants notamment ? Cela pourra se faire sans difficulté.

- ❖ Bacs de tri dans les étages : Cela est à l'étude mais qui va s'en occuper, les vider ? Faudra-t'il les vérifier au cas où les résidents ne trieraient pas correctement ? A voir.

- ❖ Entretien des locaux : les familles trouvent que l'entretien des parties communes n'est pas fait correctement. Elles signalent des toiles d'araignées.

Le personnel n'a que 6 minutes pour faire chaque chambre le matin. Une chambre est faite à fond tous les après-midis. M. FAHET explique que nous faisons du mieux possible compte tenu des contraintes budgétaires et du personnel dont nous pouvons disposer.

Rieux-Volvestre, le 23 décembre 2019

Le président, M. DEBAQUE Yves

